

Image not found or type unknown



## Repartition des impots et rupture de pacs

Par **Amelange**, le **23/04/2015** à **20:29**

Bonjour'

Pacs en mai 2013' rupture de pacs en janvier 2015. Imposition separee en 2014. Difficultés concernant la declaration de revenus 2015. L un salarie tte l annee, l autre salarie 8 mois puis autoentrepreneur (avec prelevement liberatoire).

l impot de mon autoentreprise et le premier tiers de mon revenu de l annee derniere' je les ai regles' cela sera t il pris en compte dans la repartition des impots a payer.

Comment faire si l ex partenaire refuse tt contact pour declarer les revenus.?

Merci de votre reponse